

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

ACADÉMIE D'ÉDUCATION
ET D'ÉTUDES SOCIALES

NICOLAS AUMONIER - MICHEL AUPETIT
JEAN-PIERRE BATUT - CHRISTIAN DE CACQUERAY
THIBAUD COLLIN - BÉNÉDICTE DENOYEL
JEAN-PAUL GUITTON - DIDIER SICARD - PHILIPPE VAUR

La mort,
un temps à vivre

La mort, un temps à vivre

AES
5, rue Las Cases - 75007 PARIS
www.aes-france.org
contact@aes-france.org

Pour une société plus humaine, François-Xavier de Guibert, 2014.
La famille, un atout pour la société, François-Xavier de Guibert, 2013.
À la recherche d'une éthique universelle, François-Xavier de Guibert, 2012.
Qu'est-ce que la vérité?, Lethielleux, 2011.
Qu'est-ce que l'homme?, François-Xavier de Guibert, 2010.
L'homme et la nature, François-Xavier de Guibert, 2009.
Homme et femme Il les créa, François-Xavier de Guibert, 2007.
Immigration et bien commun, François-Xavier de Guibert, 2007.
Le travail, accomplissement ou servitude, François-Xavier de Guibert, 2006.
La transgression, François-Xavier de Guibert, 2005.
Un monde sans Dieu?, François-Xavier de Guibert, 2004.
L'unité du genre humain : Donner une impulsion nouvelle, AES 2003.
Repenser l'Éducation nationale, Bayard, octobre 2001.
Au risque de la science : Les conséquences éducatives et sociales, Fayard, Le Sarment, novembre 2000.
Questions pour le XXI^e siècle ; Des Chrétiens s'interrogent, Fayard, novembre 1999.
La transmission entre les générations : Un enjeu de société, Fayard, janvier 1999.
La Vie intérieure : une nouvelle demande, Fayard, mars 1998.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© 2015, **Groupe Artège**
Éditions François-Xavier de Guibert
10, rue Mercœur - 75011 Paris
9, espace Méditerranée - 66000 Perpignan

www.editionsfxdeguibert.fr

ISBN : 978-2-75540-580-4
ISBN pdf : 978-2-75540-974-1

Académie d'Éducation et d'études Sociales

Nicolas Aumonier - Michel Aupetit
Jean-Pierre Batut - Christian de Cacqueray
Thibaud Collin - Bénédicte Denoyel
Jean-Paul Guitton - Didier Sicard
Philippe Vaur

La mort, un temps à vivre

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

La mort, un temps à vivre

Lorsque le conseil de l'Académie d'Éducation et d'Études Sociales a choisi de consacrer le programme de l'année 2013-2014 à la mort, c'était principalement parce qu'il faisait le constat suivant : nous vivons dans une société qui refuse la mort ou tout au moins refuse d'en parler.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'au début du xx^e siècle la mort était très présente dans la société, ne serait-ce qu'en raison de la mortalité infantile. Tout au long du vingtième siècle, nous avons assisté à un rejet progressif de tout ce qui concerne la mort et les morts. La pompe qui entourait les cérémonies funèbres a disparu, de même les périodes de deuil et les signes qui les accompagnaient. La mort n'a certes jamais été une partie de plaisir, mais elle était présente dans la vie courante, notamment par des signes ostensibles, corbillards caparaçonnés, draperies, voiles, crêpes. Et il fallait le talent d'un Georges Brassens pour nous faire regretter *Les funérailles d'antan* et y trouver comme une forme de gaieté.

Certes, aujourd'hui comme hier, nous nous savons mortels, mais c'est une échéance rendue plus lointaine par les progrès de la médecine et de la longévité humaine. En sorte que nous n'y pensons guère, ou alors *la mort, c'est pour les autres*. Il faut y être confronté directement, être touché dans ses proches ou par les accidents de la vie ou de la santé ou être avancé en âge pour réfléchir à la mort ou à sa propre mort. Et encore nous vivons dans un monde qui cherche à effacer la mort ou ses manifestations, à la masquer.

La mort est comme interdite, on a pu parler du *refus viscéral de la mort*. On a comme évacué la mort, jusque dans le vocabulaire, le mot lui-même est tabou. C'est ma voisine qui me dit : vous savez, untel est parti... – Ah ! oui, mais où est-il parti ? – Il est parti... il n'est plus là. – Vous voulez dire qu'il est mort ? – Oui... Au fond on n'en parle pas

différemment d'une maladie, d'une maladie grave. Or la mort n'est pas une maladie, encore moins une maladie honteuse. D'ailleurs elle n'est pas du ressort des médecins, même s'ils la côtoient et la connaissent sans doute un peu mieux que le commun des mortels.

* * *

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur le respect dû aux corps. Tout d'abord dans les traitements que l'on fait subir aux cadavres pour qu'ils restent « présentables ». Ensuite dans le grand développement de la crémation qui revient à faire disparaître le corps. Même si l'on distingue la crémation (réservée aux humains) de l'incinération, force est de constater que la société tend, avec cette pratique, à se débarrasser des corps comme de déchets : c'est la thèse que développe le philosophe Damien Le Guay dans son livre *La mort en cendres*¹. N'est-il pas étrange que l'on puisse considérer cela comme un progrès de l'humanité, alors que, bien au contraire, le respect des cadavres et leur inhumation ont constitué un facteur déterminant dans la distinction entre l'homme et l'animal ? Les considérations d'hygiène et de coût du terrain dans les zones urbaines ne devraient pas occulter totalement le souci du respect des corps : il y a sans doute là un champ de réflexion à creuser.

Il n'est enfin peut-être pas fortuit que la considération pour la dépouille des défunts ait fortement diminué pendant que, dans le même temps, la légalisation des avortements amenait nos contemporains à n'avoir plus le même respect pour le corps des enfants nés sans vie : on a réintroduit récemment la possibilité de l'inscription de ces derniers à l'état civil ; on peut par ailleurs s'interroger parfois sur la destination de leur dépouille...

* * *

Parmi les facteurs qui nous ont fait rejeter la mort il y a sans doute le fait maintenant bien établi qu'en France on meurt *mal*, majoritairement à l'hôpital alors que l'on souhaite en général mourir chez soi. Peut-être

1. Damien LE GUAY *La mort en cendres - La crémation aujourd'hui, que faut-il en penser ?* Le Cerf, 2012.

est-ce aussi pour cette raison que certains sont de chauds partisans de *l'euthanasie*? Mais ne se conduisent-ils pas comme des gribouilles, si par souci de ne pas connaître les affres des derniers instants, ils préfèrent choisir le moment de leur mort comme suprême exercice de leur liberté, du moins le croient-ils? Après les souffrances de l'agonie, même si elles sont aujourd'hui très largement supprimées, le mourant connaît souvent une période de 24 à 48 heures de sérénité: les proches se prennent à espérer un répit. Ce n'est que *le mieux de la fin*, lequel est d'une grande importance, puisqu'il permet au mourant de partir dans la sérénité. De cela les partisans de l'euthanasie se privent, en sorte que cette dernière est vraiment mal nommée, puisqu'elle ne garantit nullement une « bonne » mort, c'est-à-dire une mort dans la paix.

* * *

Ainsi, contrairement à l'idée dont nous sommes partis, la mort, on en parle, mais ceux qui le font ont-ils généralement des idées préconçues. Ou bien l'on en parle aussi, plutôt entre spécialistes, à propos de questions techniques complexes, dont il ressort souvent quelque chose dans les médias, parce que la mort est une mal connue et que sa définition même pose quelques difficultés. Dans les communications qui suivent, le lecteur verra que les choses ne sont en effet pas si simples. En particulier, comment se faire une opinion autorisée, sur des affaires que leur médiatisation monte en épingle, en laissant croire qu'il s'agit de la même situation dans le cas d'un vieillard à l'agonie ou dans celui d'un polytraumatisé réduit à un état pauci-relationnel?

Alors on pense que dans la lignée de la loi Kouchner de 2002, c'est au patient de dire ce qu'il souhaite? C'est-à-dire que c'est à l'intéressé de demander l'arrêt des traitements, s'il n'y a plus d'espoir de le guérir. Mais s'il n'est pas en fin de vie? S'il n'a plus sa pleine conscience? Certains mettent alors en avant la notion de *directives anticipées*: on définit en pleine possession de ses moyens le sort que l'on voudrait se voir subir. Cela suppose que l'on ne change pas d'avis..., ce qui est fréquent, semble-t-il, en situation, l'instinct de survie n'étant pas un vain mot. Selon les apparences, la demande d'euthanasie reste majoritairement le

fait de bien portants. Et l'on peut lire dans un récent magazine cette affirmation² : « Si on mettait l'accent sur l'accompagnement et les soins palliatifs, il ne serait pas question d'euthanasie. »

Est-ce à dire que les directives, les testaments de vie, comme les testaments tout court ne devraient concerner que les aspects matériels, patrimoniaux notamment ? Qu'en est-il par exemple de la préparation des obsèques que les sociétés d'assurances vous pressent d'anticiper, avec le souci de ne pas peser ou le moins possible sur vos héritiers³ ? C'est sûrement une bonne chose de répondre à cette préoccupation, mais avec l'inconvénient de repousser la démarche indispensable du deuil. Car ceux qui restent, les enfants, l'entourage d'un défunt ont besoin de manifester leurs sentiments, notamment en organisant eux-mêmes la cérémonie des obsèques et probablement aussi en y contribuant financièrement.

Que faut-il penser de l'insistance du président de la République à vouloir retoucher la loi Leonetti, alors que la plupart des instances ou des experts consultés s'accordent à penser que cette loi, votée à l'unanimité, est une bonne loi, mais qu'elle n'est pas encore suffisamment connue et appliquée⁴ ? En France, on meurt *mal*, il y a des progrès à faire pour faciliter le maintien à domicile et pour développer les soins palliatifs. Cependant les projets pour une loi préconisant une utilisation plus large de la sédation font leur chemin. Certes, la question de la souffrance subsiste, malgré tous les progrès accomplis pour l'atténuer. Faut-il en effet aller jusqu'à la supprimer totalement si c'est possible ? À titre personnel,

2. *Valeurs actuelles* du 30 octobre 2014 : *Fin de vie - L'arbre de l'euthanasie et la forêt du mal mourir*, par Damien Le Guay

3. Voir par exemple dans *Direct matin* du 13 octobre 2014 un article, *Les obsèques autrement*, sur une société qui propose à ses clients d'organiser leurs propres funérailles.

4. C'est l'occasion de citer le récent *rapport du Conseil Consultatif National d'Éthique sur le débat public concernant la fin de vie*, qui insiste sur la complexité des enjeux et l'absence de consensus à leur propos : *Le présent rapport ne signifie en rien que la réflexion est achevée. Il en marque une étape. Il a pour objectif de permettre de mieux appréhender les principaux points de convergence qui semblent se dégager, à ce jour, des débats sur cette question essentielle et complexe qui nous concerne tous, et les recommandations partagées qui en découlent ; d'identifier les principales lignes de divergence ; de mettre à jour des questionnements qui n'ont pas été formulés, ou ont été insuffisamment formulés, durant les débats ; d'éclairer certains enjeux éthiques sous-jacents aux principales lignes de clivages ; et de proposer une mise en perspective qui puisse contribuer à l'approfondissement de la réflexion, approfondissement que le CCNE considère souhaitable.*

je suis un peu inquiet d'une éventuelle loi tendant à encourager ce que l'on appelle la *sédation terminale*: il s'agit d'endormir le patient, lequel finit par mourir sans s'en rendre compte, en sorte qu'on le prive de « *vivre sa mort* »! À la limite il s'agirait donc d'une *euthanasie*. C'est d'ailleurs l'avis du professeur Emmanuel Hirsch lorsqu'il écrit: « La sédation est qualifiée de "profonde" ou "terminale", pour ne pas dire "euthanasique"⁵. »

* * *

Ainsi donc l'actualité ne manque pas de parler de la mort, ou du moins de certaines des questions que la mort pose aujourd'hui à la société et dont les médias se montrent volontiers friands. Cela renforce l'AES dans l'idée qu'elle a eu raison d'en faire le thème de son année 2013-2014. Son intuition était que la mort est une grande méconnue dans le monde contemporain. C'est ainsi que sont abordées dans le présent volume d'Annales certaines des questions touchant à la mort, à son déni, à ses définitions, à la fin de vie et à son accompagnement, au deuil, etc.

Cependant les choses sont peut-être en train d'évoluer, si l'on en croit les titres des journaux de la semaine de la Toussaint 2014 : *La mort, on en reparle* (*La Croix*). Sans doute est-ce la conséquence de l'occultation de la mort, qui ramène assez naturellement les populations vers un horizon dépassant l'aspect purement matériel et la recherche plus ou moins confuse d'un sens spirituel aux grandes questions: d'où venons-nous? où allons-nous? Cela passe par le souvenir, les visites au cimetière, les fleurs, etc., ainsi qu'en témoigne un article du *Figaro* du 31 octobre 2014 sur *La Toussaint, l'événement social le plus important de l'année*. Le même quotidien, le lendemain, consacre une pleine page à *L'Eglise face au défi des nouvelles pratiques funéraires*: c'est bien sûr la crémation qui est spécialement visée.

Tugdual Derville insiste sur le rôle et l'importance de la parole⁶: une récente enquête lui permet en effet d'affirmer: « Au travers de la mort

5. *La Croix*, 12 novembre 2014, *Donner la mort, un pouvoir délégué au médecin?* par Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale, université Paris Sud.

6. *La Croix* du 29 octobre 2014 Tugdual Derville, délégué général d'Alliance Vita: *Parlons la mort!*